

C'EST MAINTENANT À VOUS DE CHOISIR :
SELON VOTRE RESENTI, SOUHAITEZ-VOUS QUE LA COMMUNE METTE PLUS DE MOYENS
FINANCIERS POUR LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ?
ET S'IL Y A PLUS DE MOYENS FINANCIERS, SUR QUOI DOIVENT-ILS ÊTRE MIS :
AUGMENTATION DES EFFECTIFS DE POLICE MUNICIPALE
OU MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VIDÉO-PROTECTION ?

Venez vous exprimer en Mairie !

**DU LUNDI 27 NOVEMBRE
AU DIMANCHE 3 DÉCEMBRE 2023**

**DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H 30 À 17 H 00,
SAMEDI DE 9 H 00 À 12 H 00 ET DE 14 H 00 À 17 H 00,
DIMANCHE DE 9 H 00 À 12 H 00.**



**VOUS ÊTES INSCRIT(E)
SUR LA LISTE ÉLECTORALE ?
VOTEZ !**

ATTENTION : PAS DE VOTE PAR PROCURATION

VILLE DE
Donzère

CONSULTATION

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE



Chères Donzéroises, chers Donzérois,

La sécurité et tranquillité publique des Donzérois font partie des préoccupations quotidiennes de la municipalité. Depuis le début du mandat nous avons mis en place de nombreuses actions et souhaitons faire un point d'étape sur celles-ci, votre ressenti et les orientations à prévoir sur les années à venir.

La consultation proposée s'appuie sur un questionnaire auquel plus de 500 personnes ont répondu, des ateliers participatifs durant lesquels une centaine de personnes se sont exprimées en proposant des solutions aux problèmes identifiés.

À vous tous, aujourd'hui, d'exprimer **votre souhait en participant à la consultation qui se tiendra du 27 novembre au 3 décembre en mairie**. Les résultats de celle-ci permettront d'engager la commune en fonction des souhaits des Donzérois*.

Nous comptons sur votre contribution en venant voter et en faisant voter autour de vous.

RETROUVEZ LES
RÉSULTATS
COMPLETS DU
QUESTIONNAIRE ET
DES ATELIERS SUR
LE SITE INTERNET
DE LA COMMUNE
WWW.DONZERE.FR,
ET PLUS
PRÉCISEMENT
DANS L'ONGLET :
MA VILLE/SÉCURITÉ
ET PRÉVENTION/
CONSULTATION
CITOYENNE.



ALAIN DI POALA
PREMIER ADJOINT EN
CHARGE DE LA SÉCURITÉ



SERGE DERONGS
CONSEILLER DÉLÉGUÉ
EN CHARGE DE LA
TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Marie Fernandez
Maire

* Le résultat du vote engagera les élus de la majorité si le seuil de 15% des votants est atteint.

LES ACTIONS DÉJÀ MISES EN PLACE DEPUIS 2020

- Élaboration du plan de sécurité avec la création d'un CLSPD (Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance) permettant de renforcer le partenariat avec les forces de l'ordre et les instances judiciaires.
- Renforcement des effectifs de la police municipale avec le recrutement d'un 3^e policier, augmentation du temps de présence sur le terrain notamment le soir jusqu'à 19 h 30 au cœur de l'hiver, 20 h 30 au printemps et à l'automne et 22 h en été.
- Mutualisation des polices municipales avec la commune de Malataverne.
- Déploiement de la liaison radio entre la police municipale et la gendarmerie.
- Lancement de la participation citoyenne avec les quartiers volontaires.
- Mise en place du « Rappel à l'ordre » en lien avec le procureur et la gendarmerie.

512 RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

+ DE 100 PARTICIPANTS AUX ATELIERS

47 PROPOSITIONS D' ACTIONS

Les retours du questionnaire ont mis en évidence quatre enjeux prioritaires pour les Donzérois (ci-dessous). Des propositions d'actions ont été apportées lors des ateliers. Voici celles qui ont reçu le plus d'adhésion :

ENJEU N°1 : LIMITER LES CAMBRIOLAGES, LES ATTEINTES AUX VÉHICULES, LES AGRESSIONS ET LES VOLS

ACTIONS SOUMISES AU VOTE

Augmenter la présence de la police municipale dans tous les quartiers :

Passage à un effectif global de 4 policiers municipaux permettant d'avoir une présence plus importante sur la commune et d'assurer des patrouilles en continu pendant les congés d'été.

Coût : 57 000 € annuel.

Dissuader les délinquants et identifier les auteurs pour élucider les infractions :

L'installation d'un système de vidéo-protection (caméras en entrées de ville - coût annuel 79 700 €) permet de lutter contre la délinquance itinérante. Un système de vidéo-protection plus complet (caméras en entrées de ville et sur les principaux espaces publics de la commune - coût annuel 125 700 €) peut également être envisagé.

ACTION PÉRENNISÉE

Faire participer les délinquants à la réparation du préjudice :

Accueillir pour l'exécution de leur peine les personnes soumis à des Travaux d'Intérêt Général (TIG) quand les conditions sont réunies.

ENJEU N°2 : LIMITER LES INCIVILITÉS DIVERSES, LES DÉCHETS SAUVAGES ET DÉJECTIONS

ACTIONS ENGAGÉES OU PÉRENNISÉES

Prévenir la délinquance juvénile.

S'appuyer sur une association donzéroise pour organiser des opérations « Nettoyons la nature ». Mettre des panneaux rappelant les amendes et communiquer régulièrement sur les différents supports : **Les panneaux d'information avec le rappel des amendes ont été mis en place par la CCDSP sur les sites de conteneurs semi-enterrés.**

Identifier et sanctionner les contrevenants :

Après une phase d'expérimentation ayant débuté courant 2022, la commune a décidé de pérenniser la caméra mobile permettant d'identifier et sanctionner les personnes qui déposent des déchets sauvages. Son déplacement sur les différents sites de la commune sera accentué.

Afin que les désagréments causés soient portés financièrement par l'auteur du dépôt, la verbalisation intègre les coûts liés au temps passé des agents pour rendre propre le site et gérer administrativement cette incivilité.

ENJEU N°3 : RENFORCER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, LUTTER CONTRE LES VITESSES EXCESSIVES

ACTIONS ENGAGÉES OU PÉRENNISÉES

Verbaliser les excès de vitesse :

La commune envisage d'acquérir un radar cinémomètre laser. L'objectif est avant tout de faire de la prévention mais les policiers municipaux pourront également verbaliser en cas d'infractions graves. Les opérations seront menées ponctuellement sur les axes où des vitesses élevées sont particulièrement constatées.

Créer des aménagements routiers pour limiter la vitesse :

Dès qu'un problème de vitesse est identifié, la commune met en place le radar pédagogique afin d'enregistrer les vitesses. Dès que les vitesses sont anormalement élevées, des aménagements sont envisagés (dos d'ânes, ralentisseurs, rétrécissements...) en concertation avec les habitants du quartier concerné.

ACTION SOUMISE AU VOTE

Plus de présence de la police municipale :

Un renforcement des effectifs de police municipale pourrait permettre la prévention, la mise en place de contrôles ponctuels sur les vitesses ainsi que le contrôle de la présence des poids lourds sur la commune.

ENJEU N°4 : NUISANCES SONORES, TROUBLES DE VOISINAGE

ACTION SOUMISE AU VOTE

Renfort de la police municipale :

Cela permettra de prévenir et accompagner lors de troubles de voisinage, de nuisances sonores (notamment pour des aboiements intempestifs de chiens mais pas uniquement) pour des activités qui ne respectent pas l'arrêté préfectoral. Le contrôle des deux roues bruyants, en lien avec la Gendarmerie pourra également être accentué.

ACTIONS ENGAGÉES OU PÉRENNISÉES

Installer des sonomètres dans les salles communales louées

Renforcer la communication sur les différents supports afin de limiter les nuisances sonores